



PERMIS DE FOUILLE 2025-2026

Pas de délivrance de permis de fouille durant ces périodes

- VILLARS :
- du lundi 17 novembre 2025 au lundi 20 avril 2026 (sous réserve de chutes de neige)
 - du lundi 13 juillet 2026 au lundi 24 août 2026

En outre, selon art. 18 du REGLEMENT DE POLICE :

''Le périmètre ECVA (Ecovets – Chesières – Villars - Arveyes) est visé par les dispositions ci-dessous : en période estivale, durant les semaines 31 et 32, les travaux de terrassement avec transport de terre sur la voie publique, l'emploi de pelles mécaniques, de bulldozers ou de toute autre machine similaire sont interdits.''

Semaine 31 et 32 : du 27.07.2026 au 09.08.2026

- OLLON :
- du lundi 1er décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026

Un préavis de 10 jours est obligatoire pour l'obtention d'un permis de fouille.